

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 370

présenté par
M. Fagniez

ARTICLE 10

Dans la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article, après le mot :

« revenu »

insérer le mot :

« professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.